

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DES PAYS-D'EN-HAUT  
VILLE D'ESTÉREL

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville d'Estérel, sous la présidence du Maire, tenue au lieu des séances, le vendredi 16 novembre 2012 à 17 h 00 et à laquelle sont présents les membres suivants formant quorum :

Monsieur Jean-Pierre Nepveu, Maire  
Madame Joëlle Berdugo Adler, Conseillère au poste n° 1  
Monsieur Roger Martel, Conseiller au poste n° 2  
Monsieur Bruce Zikman, Conseiller au poste n° 3  
Monsieur Jean-Jacques Desjardins, Conseiller au poste n° 4  
Monsieur Michael Ray, Conseiller au poste n° 5  
Monsieur Michel Gohier, Conseiller au poste n° 6

Est également présent le greffier, Monsieur Luc Lafontaine

\*\*\*\*\*

Le Maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes et propose l'ordre du jour suivant :

- 1.0 Adoption de l'ordre du jour
- 2.0 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 octobre 2012
- 3.0 Comptes à payer et comptes payés
- 4.0 Dépôt du rapport de délégation de pouvoirs au directeur général
- 5.0 Explications données par le Maire sur les points inscrits à l'ordre du jour et première période de questions
- 6.0 Administration
  - 6.1 Adoption du calendrier des séances 2013
  - 6.2 Dépôt des intérêts pécuniaires des membres du Conseil
  - 6.3 Adoption – Règlement numéro 2012-613 concernant le code d'éthique et de déontologie des employés de la Ville d'Estérel
  - 6.4 Avis de motion – Règlement concernant l'augmentation du fonds de roulement
  - 6.5 Avis de motion – Règlement établissant les taux de taxes, les compensations et les conditions de perception pour l'année financière 2013
  - 6.6 Rapport du Maire sur la situation financière de l'année 2012
  - 6.7 Publication du Rapport du Maire
  - 6.8 Avis de motion – Règlement numéro SQ 02-2012-02 amendant le règlement numéro SQ 02-2012 sur les systèmes d'alarme dans la Ville d'Estérel
  - 6.9 Acquisition d'un véhicule pour le Service de protection de la Ville d'Estérel
  - 6.10 Adoption d'une politique concernant l'utilisation de téléphone cellulaire
  - 6.11 Avis de motion – Règlement sur le contrôle des animaux

- 7.0 Urbanisme
  - 7.1 P.I.I.A. – Lot B-761, avenue des Alouettes – Construction d'un bâtiment principal
- 8.0 Hygiène du milieu
  - 8.1 Avis de motion – Règlement d'emprunt visant à décréter l'exécution de travaux pour le bon fonctionnement du réseau municipal d'égout sanitaire, un emprunt de 33 872 \$ ainsi que l'imposition d'une taxe permettant le paiement dudit emprunt
- 9.0 Travaux publics
  - 9.1 Réfection d'une partie du réseau routier principal, phase II – Réception provisoire et décompte définitif
- 10.0 Correspondance
- 11.0 Deuxième période de questions
- 12.0 Autres sujets
- 13.0 Levée de la séance

\*\*\*\*\*

**2012-11-132 1.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Madame Joëlle Berdugo Adler, appuyé par Monsieur Bruce Zikman et résolu que ce Conseil :

**ADOPTE** l'ordre du jour tel que proposé avec dispense de lecture et laisse le point autres sujets ouvert.

Adoptée à l'unanimité

**2012-11-133 2.0 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 19 OCTOBRE 2012**

**CONSIDÉRANT** qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 octobre 2012 a été remise à chaque membre du Conseil au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19);

**POUR CE MOTIF :**

Il est proposé par Monsieur Jean-Jacques Desjardins, appuyé par Monsieur Michael Ray et résolu que ce Conseil :

**ADOPTE** le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil tenue le 19 octobre 2012 tel que déposé avec dispense de lecture.

Adoptée à l'unanimité

2012-11-134

3.0 **COMPTES À PAYER ET COMPTES PAYÉS**

**CONSIDÉRANT** la liste des comptes à payer et des comptes payés jointe en annexe;

**POUR CE MOTIF :**

Il est proposé par Monsieur Bruce Zikman, appuyé par Monsieur Michael Ray et résolu que ce Conseil :

**APPROUVE** la liste des comptes en date du 16 novembre 2012 au montant de 239 938.40 \$ dont :

- 44 133.34 \$ sont des comptes à payer;
- 195 805.06 \$ sont des comptes payés.

Adoptée à l'unanimité

4.0 **DÉPÔT DU RAPPORT DE DÉLÉGATION DE POUVOIRS AU DIRECTEUR GÉNÉRAL**

En vertu du règlement numéro 2006-479 intitulé « *règlement pour déléguer, au directeur général, le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats* », le directeur général soumet son rapport de délégation, tel qu'exigé par l'article 2 dudit règlement.

5.0 **EXPLICATIONS DONNÉES PAR LE MAIRE SUR LES POINTS INSCRITS À L'ORDRE DU JOUR ET PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

6.0 **ADMINISTRATION**

2012-11-135

6.1 **ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES 2013**

**CONSIDÉRANT** que l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19) prévoit que le Conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

**POUR CE MOTIF :**

Il est proposé par Monsieur Roger Martel, appuyé par Monsieur Jean-Jacques Desjardins et résolu que ce Conseil :

**ADOpte** le calendrier relativement à la tenue des séances ordinaires du Conseil pour l'année 2013, aux jours et heures ci-dessous indiqués :

18 janvier 2013	–	17 h 00	19 juillet 2013	–	17 h 00
15 février 2013	–	17 h 00	16 août 2013	–	17 h 00
15 mars 2013	–	17 h 00	20 septembre 2013	–	17 h 00
19 avril 2013	–	17 h 00	18 octobre 2013	–	17 h 00
17 mai 2013	–	17 h 00	15 novembre 2013	–	17 h 00
21 juin 2013	–	17 h 00	13 décembre 2013	–	17 h 00

**DONNE** avis public du présent calendrier, conformément à l'article 320 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19).

Adoptée à l'unanimité

Dépôt de documents

6.2 **DÉPÔT DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL**

Le directeur général dépose, conformément à l'article 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., c. E-2.2), les déclarations mises à jour des intérêts pécuniaires de six membres du Conseil, à savoir :

- Monsieur Jean-Pierre Nepveu;
- Monsieur Roger Martel;
- Monsieur Bruce Zikman;
- Monsieur Jean-Jacques Desjardins;
- Monsieur Michael Ray;
- Monsieur Michel Gohier.

2012-11-136

6.3 **ADOPTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 2012-613 CONCERNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS DE LA VILLE D'ESTÉREL**

**CONSIDÉRANT** que le Conseil juge qu'il y a lieu d'adopter un code d'éthique et de déontologie pour les employés de la Ville d'Estérel;

**CONSIDÉRANT** qu'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné le 21 septembre 2012;

**CONSIDÉRANT** que les formalités de dispense de lecture prévues à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19) ont été respectées;

**CONSIDÉRANT** que tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu ledit règlement;

**CONSIDÉRANT** que l'objet du règlement numéro 2012-613 a été mentionné à haute voix;

**CONSIDÉRANT** qu'un projet de ce règlement a été adopté le 19 octobre 2012;

**POUR CES MOTIFS :**

Il est proposé par Monsieur Michael Ray, appuyé par Monsieur Michel Gohier et résolu à l'unanimité :

**QUE** le règlement numéro 2012-613 soit et est adopté pour valoir à toutes fins que de droit.

Adoptée à l'unanimité

Avis de motion

6.4 **AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT CONCERNANT L'AUGMENTATION DU FONDS DE ROULEMENT**

Avis de motion est donné par Monsieur Jean-Jacques Desjardins à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, un règlement concernant l'augmentation du fonds de roulement.

Avis de motion

6.5 **AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LES TAUX DE TAXES, LES COMPENSATIONS ET LES CONDITIONS DE PERCEPTION POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2013**

Avis de motion est donné par Monsieur Roger Martel à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, un règlement établissant les taux de taxes, les compensations et les conditions de perception pour l'année financière 2013.

2012-11-137

6.6 **RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE L'ANNÉE 2012**

**CONSIDÉRANT** que l'article 474.1 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19) stipule que le Maire a l'obligation de produire annuellement un rapport sur la situation financière de la Ville au moins quatre (4) semaines avant l'adoption du budget;

**POUR CE MOTIF :**

Il est proposé par Madame Joëlle Berdugo Adler, appuyé par Monsieur Bruce Zikman et résolu que ce Conseil :

**APPROUVE** le rapport du Maire sur la situation financière de la Ville d'Estérel pour l'année 2012.

Adoptée à l'unanimité

2012-11-138

6.7 **PUBLICATION DU RAPPORT DU MAIRE**

**CONSIDÉRANT** que la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19) stipule à l'article 474.1 que le texte du rapport du Maire sur la situation financière doit être distribué gratuitement à chaque adresse civique sur le territoire de la municipalité. En plus ou au lieu de cette distribution le texte peut être publié dans un journal diffusé sur le territoire de la municipalité;

**POUR CE MOTIF :**

Il est proposé par Monsieur Michael Ray, appuyé par Monsieur Roger Martel et résolu que ce Conseil :

**QUE** le rapport du Maire soit envoyé par la poste à tous les propriétaires inscrits au rôle d'évaluation de la Ville d'Estérel.

Adoptée à l'unanimité

Avis de motion

6.8 **AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO SQ 02-2012-02 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO SQ 02-2012 SUR LES SYSTÈMES D'ALARME DANS LA VILLE D'ESTÉREL**

Avis de motion est donné par Monsieur Bruce Zikman à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, le règlement numéro SQ 02-2012-02 amendant le règlement numéro SQ 02-2012 sur les systèmes d'alarme dans la Ville d'Estérel.

2012-11-139

6.9 **ACQUISITION D'UN VÉHICULE POUR LE SERVICE DE PROTECTION DE LA VILLE D'ESTÉREL**

**CONSIDÉRANT** la nécessité de remplacer le véhicule utilisé par le Service de protection de la Ville d'Estérel;

**POUR CE MOTIF :**

Il est proposé par Monsieur Roger Martel, appuyé par Monsieur Bruce Zikman et résolu :

**QUE** la Ville fasse l'acquisition d'un camion Subaru Forester 2010 pour un montant de 21 500 \$, toutes taxes et autres frais en sus;

**QUE** le directeur général, Monsieur Luc Lafontaine, soit autorisé à signer tout document relatif à cette acquisition;

**QUE** le paiement des dépenses relatives à cette acquisition soit effectué à même le fonds de roulement de la Ville d'Estérel;

**QUE** le remboursement de cette dépense s'effectue sur une période de deux (2) ans, conformément aux dispositions de l'article 569 de la *Loi sur les cités et ville* (L.R.Q., c. C-19).

Adoptée à l'unanimité

2012-11-140

6.10 **ADOPTION D'UNE POLITIQUE CONCERNANT L'UTILISATION DE TÉLÉPHONE CELLULAIRE**

**CONSIDÉRANT** que la Ville d'Estérel entend promouvoir la santé et la sécurité au travail;

**POUR CE MOTIF :**

Il est proposé par Monsieur Roger Martel, appuyé par Monsieur Jean-Jacques Desjardins et résolu que ce Conseil :

**RECONNAISSE** officiellement l'importance de la santé et la sécurité au travail en adoptant la politique sur l'utilisation de téléphone cellulaire numéro A-001 mise à jour le 16 novembre 2012 dont copie est jointe au livre des délibérations.

Adoptée à l'unanimité

Avis de motion

6.11 **AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT SUR LE CONTRÔLE DES ANIMAUX**

Avis de motion est donné par Madame Joëlle Berdugo Adler à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, un règlement sur le contrôle des animaux.

7.0 **URBANISME**

2012-11-141

7.1 **P.I.I.A. – LOT B-761, AVENUE DES ALOUETTES –  
CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT PRINCIPAL**

**CONSIDÉRANT** la tenue d'une assemblée du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) le 9 novembre 2012;

**CONSIDÉRANT** la demande déposée par le requérant pour l'obtention d'un permis de construction pour l'érection d'un bâtiment principal;

**CONSIDÉRANT** que le requérant doit présenter un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.);

**CONSIDÉRANT** qu'une première demande présentée en septembre 2012 avait été refusée au même requérant par la résolution numéro 2012-09-113 et que des modifications ont été apportées à sa demande originale;

**CONSIDÉRANT** que le requérant a remis au Service de l'urbanisme, avec sa demande de P.I.I.A. :

- des échantillons, brochures et photographies;
- un document préparé par Monsieur Louis-Paul Beaudry, arpenteur-géomètre pour la firme Beaudry, Jarry et Garneau, en date du 24 août 2012, illustrant le certificat d'implantation du bâtiment principal projeté, sous la minute 15505, dossier 7510;
- un document préparé par Monsieur Louis-Paul Beaudry, arpenteur-géomètre pour la firme Beaudry, Jarry et Garneau, en date du 26 octobre 2012, illustrant le plan topographique du lot B-761, avec les élévations du projet, sous la minute 15614, dossier 7510;
- un document préparé par Monsieur Richard Cyr, dessinateur architectural, en date du 6 octobre 2012, illustrant le plan de construction du bâtiment projeté;

**CONSIDÉRANT** que les travaux prévus respectent les critères d'évaluation et les orientations du règlement de P.I.I.A. numéro 2006-499 et ses amendements;

**CONSIDÉRANT** que le Comité consultatif d'urbanisme a adopté la résolution numéro CCU12-1103 afin de recommander l'acceptation de la demande telle que présentée par le requérant;

**POUR CES MOTIFS :**

Il est proposé par Monsieur Bruce Zikman, appuyé par Monsieur Jean-Jacques Desjardins et résolu que ce Conseil :

**ENTÉRINE** la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

**ACCEPTE** le plan d'implantation et d'intégration pour la construction d'un bâtiment principal tel que présenté par le requérant.

Adoptée à l'unanimité

- 8.0 **HYGIÈNE DU MILIEU**
- Avis de motion 8.1 **AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT D'EMPRUNT VISANT À DÉCRÉTER L'EXÉCUTION DE TRAVAUX POUR LE BON FONCTIONNEMENT DU RÉSEAU MUNICIPAL D'ÉGOUT SANITAIRE, UN EMPRUNT DE 33 872 \$ AINSI QUE L'IMPOSITION D'UNE TAXE PERMETTANT LE PAIEMENT DUDIT EMPRUNT**
- Avis de motion est donné par Monsieur Michael Ray à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, un règlement d'emprunt visant à décréter l'exécution de travaux pour le bon fonctionnement du réseau municipal d'égout sanitaire, un emprunt de 33 872 \$ ainsi que l'imposition d'une taxe permettant le paiement dudit emprunt.
- 9.0 **TRAVAUX PUBLICS**
- 2012-11-142 9.1 **RÉFECTION D'UNE PARTIE DU RÉSEAU ROUTIER PRINCIPAL, PHASE II – RÉCEPTION PROVISOIRE ET DÉCOMPTÉ DÉFINITIF**
- CONSIDÉRANT** la recommandation favorable de l'ingénieur Monsieur Gérald Gravel, de la firme *Dessau*, de procéder à la réception provisoire des travaux en date du 5 octobre 2012 pour le projet intitulé « Réfection d'une partie du réseau routier principal, phase II »;
- CONSIDÉRANT** la recommandation favorable de l'ingénieur Monsieur Gérald Gravel, de la firme *Dessau*, de payer le décompte définitif de l'entrepreneur *Asphalte Desjardins Inc.* au montant de 301 958.56 \$, taxes incluses;
- POUR CES MOTIFS :**
- Il est proposé par Madame Joëlle Berdugo Adler, appuyé par Monsieur Bruce Zikman et résolu que ce Conseil :
- ACCEPTE** la réception provisoire des travaux en date du 5 octobre 2012 pour le projet intitulé « Réfection d'une partie du réseau routier principal, phase II »;
- AUTORISE** le paiement du décompte définitif de l'entrepreneur *Asphalte Desjardins Inc.* au montant de 301 958.56 \$, taxes incluses;
- RETIENNE** un montant de 89 239.77 \$, taxes en sus, jusqu'à l'acceptation finale des travaux.
- Adoptée à l'unanimité
- 10.0 **CORRESPONDANCE**
- 11.0 **DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 12.0 **AUTRES SUJETS**



2012-11-143

13.0 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Monsieur Bruce Zikman, appuyé par Monsieur Jean-Jacques Desjardins et résolu que ce Conseil :

**LÈVE ET TERMINE** la présente séance à 17 h 51, l'ordre du jour étant épuisé.

Adoptée à l'unanimité

---

Jean-Pierre Nepveu  
Maire

---

Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.  
Greffier

*Je, Jean-Pierre Nepveu, Maire d'Estérel, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le greffier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19).*